Euskararen erakunde publikoa
Office public de la langue basque

Partenariat Education nationale /OPLB / Ikas : convention cadre 2021-2025 et avenant 2021

Hezkunde nazionala / EEP / Ikas partaidetza: 2021-2025 esparru-hitzarmena eta 2021eko eranskina

Contexte et présentation du projet :

Le centre pédagogique Ikas, l'Education nationale et l'OPLB sont liés par convention depuis 2005. La dernière convention cadre est arrivée à son terme en décembre 2020 et prolongée jusqu'en octobre 2021 pour permettre la mise en œuvre de l'évaluation prévue par l'article 8 de la convention. Une évaluation a ainsi été conduite, jointe en annexe 2.1, qui dresse un état des lieux de la mise en œuvre des préconisations effectuées lors de l'évaluation de la précédente convention 2014-2016, et présente des préconisations.

A l'appui de cette évaluation et de la convention cadre précédente, un projet de convention cadre a été établi pour la période 2021-2025 (cf. annexe 2.2), qui s'inscrit dans la continuité des conventions précédentes.

L'article 7 de cette convention cadre prévoit que l'OPLB et Ikas élaborent chaque année un avenant à la convention qui précise, sur la base des axes généraux de partenariat fixés, les modalités pratiques du partenariat pour l'année, les programmes éditoriaux et le montant de l'aide financière de l'année. L'annexe 2.3 jointe au présent rapport constitue le projet d'avenant 2021. Ce projet d'avenant :

- fixe à 259.971 € le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à Ikas pour l'année 2021 (236.138 € en 2020) ;
- fixe à 118.078 € le montant de l'aide financière spécifique engagée pour les frais externes de production de matériel pédagogique pour l'année 2021 (145.611 € en 2020).

Délibération :

Compte tenu de ces éléments, l'Assemblée générale de l'OPLB décide :

- d'adopter le projet de convention cadre 2021-2025 Ikas / Education nationale / OPLB, annexé au présent rapport ;
- d'adopter le projet d'avenant 2021, annexé au présent rapport ;
- d'autoriser le Président de l'OPLB à signer cette convention cadre et cet avenant ;
- d'engager une enveloppe budgétaire de 378.049 € sur l'exercice 2021 pour permettre la mise en œuvre des engagements convenus.

Adopté à l'unanimité.

Testuingurua eta proiektuaren aurkezpena:

Ikas pedagogia zentroa, Hezkunde nazionala eta EEP 2005ez geroztik hitzarmen bidez lotuak dira. Azken esparru-hitzarmena 2020ko abenduan bukatu zen eta 2021eko urrira arte luzatu da hitzarmen honen 8. artikuluak aurreikusten duen ebaluazioa egin ahal izateko. Horren ondorioz eraman den ebaluazioa 2.1. eranskinean eratxikia da, eta 2014-2016ko hitzarmenaren ebaluazioan egin ziren iradokizunen egoera-akta egiten du bai eta iradokizun berriak aurkezten ere.

Ebaluaziotik abiatuz, esparru-hitzarmen proiektu bat idatzi da, 2021-2025 epealdirako (ik. 2.2. eranskina) eta aitzineko hitzarmenen ildoari jarraikiz.

Bestalde esparru-hitzarmen horren 7. artikuluak dio EEPk eta IKASek, urte guziez, oinarrizko esparru-hitzarmenaren gehigarri bat adosten dutela. Azken honek, finkatuak diren partaidetzaren ardatz nagusien arabera, partaidetzaren urteko modalitate praktikoak, argitalpen programa eta EEPren urteko dirulaguntza zehazten ditu. Txosten honi lotua zaion 2.3. eranskina, 2021eko gehigarri egitasmoa da. Gehigarriak honakoak finkatzen ditu:

- 2021. urterako, Ikasi bere funtzionamendurako emanen zaion dirulaguntza: 259.971 € (236.138 € 2020an) ;
- 2021. urterako ikasmaterialaren ekoizpenerako engaiatuko den dirulaguntza berezia: 118.078 € (145.611 € 2020an).

Erabakia:

Elementu hauek guziak kontuan harturik, EEPko Biltzar nagusiak erabakitzen du:

- dokumentu honi lotua zaion 2021-2025ko Ikas / Hezkunde nazionala / EEP esparru-hitzarmena onartzea;
- dokumentu honi lotua zaion 2021eko gehigarria onartzea;
- EEPren lehendakariari esparru-hitzarmena eta gehigarria izenpetzeko baimena ematea;
- 2021eko aurrekontuan 378.049 €-ko aurreikusi diru-zama baztertzea, hitzartuak diren engaiamenduak obratzeko.

Aho batez onartua.

Euskararen erakunde publikoa
Office public de la langue basque

Evaluation de la convention-cadre 2017-2020
Education nationale / OPLB / centre Ikas

Septembre 2021

1. Contexte : évolution quantitative 2017-2021 de l'enseignement en langue basque

Durant les 4 années de la convention-cadre, les effectifs élèves et enseignants qui bénéficient des services du centre Ikas ont continué de progresser, tout comme le nombre d'établissements disposant d'une offre d'enseignement bilingue ou immersif.

1.1. Enseignement primaire

1.1.1. Les nouvelles sections d'enseignement bilingue et immersif

Entre 2017 et 2021 :
- dans l'enseignement public, le nombre d'écoles proposant un enseignement bilingue est passé de 92 à 97,
- dans l'enseignement privé confessionnel, il est resté stable avec 32 établissements,
- dans l'enseignement immersif associatif, le nombre d'ikastola est passé de 30 à 33.

Toutes filières confondues, le nombre d'établissements proposant un enseignement bilingue ou immersif associatif est passé de 154 à 162, soit 8 établissements supplémentaires.

1.1.2. Les effectifs d'élèves suivant un enseignement bilingue et immersif

Entre 2017 et 2020, les effectifs suivant un enseignement bilingue ou immersif associatif sont passés :
- dans l'enseignement public, de 5318 à 5715 élèves, soit 7% d'augmentation,
- dans l'enseignement privé confessionnel, de 2287 à 2418 élèves, soit 6% d'augmentation,
- dans l'enseignement immersif associatif, de 2402 à 2575 élèves, soit 7% d'augmentation.

Toutes filières confondues, le nombre d'élèves suivant un enseignement bilingue ou immersif est passé de 10 007 à 10 708, soit 7% d'augmentation.

1.1.3. Les effectifs d'enseignants en langue basque

Entre 2017 et 2021, le nombre d'enseignants en langue basque est passé :
- dans l'enseignement public, de 144,75 à 161,5 postes soit 11% d'augmentation,
- dans l'enseignement privé confessionnel, de 65 à 69 postes, soit 6% d'augmentation,
- dans l'enseignement immersif associatif, de 140,25 à 161,5 postes soit 15% d'augmentation.

Toutes filières confondues, les effectifs enseignants sont passés de 350 à 392 postes soit 12% d'augmentation.

1.2. Enseignement secondaire

1.2.1. Les établissements proposant un enseignement bilingue ou immersif

Quatre nouvelles sections bilingues en collège et une en lycée ont été créées durant la convention dans les trois réseaux.
A la rentrée 2021, l'offre d'établissements proposant un enseignement bilingue ou immersif était ainsi composée :
- dans l'enseignement public : 15 collèges et 6 lycées,
- dans l'enseignement privé confessionnel : 13 collèges et 4 lycées,
- dans l'enseignement immersif associatif : 4 collèges et 1 lycée.

1.2.2. Les effectifs d'élèves suivant un enseignement bilingue et immersif en collège

Entre 2017 et 2020, les effectifs suivant un enseignement bilingue ou immersif sont passés :

- dans l'enseignement public, de 1 006 à 1 213, soit 21% d'augmentation,
- dans l'enseignement privé confessionnel, de 740 à 898, soit 21% d'augmentation,
- dans la filière immersive associative, de 771 à 1012, soit 31% d'augmentation.

Toutes filières confondues, les effectifs suivant un enseignement bilingue ou immersif en collège sont passés de 2 517 à 3 123, soit 24% d'augmentation.

1.2.3. Les effectifs d'élèves suivant un enseignement bilingue et immersif en lycée (enseignement général)

Entre 2017 et 2020, les effectifs suivant un enseignement bilingue sont passés de :

- 230 à 335 dans l'enseignement public, soit 46% d'augmentation,
- 161 à 181 dans l'enseignement privé confessionnel, soit 12% d'augmentation,
- 259 à 336 dans l'enseignement immersif de la fédération Seaska, soit 30% d'augmentation.

Toutes filières confondues, les effectifs suivant un enseignement bilingue en lycée sont passés de 650 à 852, soit 31% d'augmentation.

1.2.4. Les nouvelles disciplines enseignées en langue basque dans le secondaire

L'enseignement des DNL en langue basque, en collège principalement, s'est développé et concerne l'histoire-géographie, les mathématiques, les sciences physiques, les SVT, la technologie, l'EPS, les arts plastiques et l'éducation musicale. Ces enseignements sont mis en place en s'appuyant sur les personnels en poste déjà bascophones ou sur la formation intensive à la langue basque d'enseignants volontaires pour enseigner leur discipline en basque. Ainsi, entre 2017 et 2020, 8 enseignants du public et 9 du privé confessionnel ont été formés et enseignent depuis leur DNL en basque. En 2020-21, 4 enseignants du public et 4 du privé confessionnel ont suivi une formation et 6 d'entre eux enseignent leur DNL en basque depuis cette rentrée 2021.

En collège, en 2021-22, les disciplines suivantes sont enseignées en langue basque :

- histoire-géographie dans 15 collèges publics et 13 collèges privés confessionnels,
- mathématiques dans 8 collèges publics et 4 collèges privés confessionnels,
- sciences et vie de la terre dans 7 collèges privés confessionnels,
- sciences physiques dans 5 collèges publics et 3 collèges privés confessionnels,
- technologie dans 2 collèges publics et 1 collège privé confessionnel,
- éducation musicale dans 3 collèges publics et 2 collège privé confessionnel,
- arts plastiques dans 2 collèges publics et 2 collèges privés confessionnels,
- EPS dans 5 collèges publics et 3 collèges privés confessionnels,

En lycée, en 2021-22, les disciplines suivantes sont enseignées en langue basque :

- histoire-géographie dans 4 lycées publics et 4 lycées privés confessionnels,
- mathématiques dans 1 lycée public et 1 lycée privé confessionnel,
- sciences et vie de la terre dans 1 lycée public et 1 lycée privé confessionnel,
- sciences physiques dans 1 lycée public et 2 lycée privé confessionnel,
- EPS dans 2 lycées publics et 1 lycée privé confessionnel.

2. La production de matériel pédagogique

2.1. La production entre 2017 et 2021 et l'analyse des besoins

2.1.1. Enseignement primaire

2.1.1.1. Langue basque

Au cours de la précédente convention-cadre, le centre Ikas avait acté le lancement de la production d'une méthode d'apprentissage du basque en primaire pour les élèves du CP au CM2 de la filière immersive, le matériel ainsi conçu devant faire l'objet d'une adaptation pour la filière bilingue à parité horaire. Le projet a d'abord été confié à une enseignante seule, à laquelle a été associée une conseillère pédagogique de Seaska dans un second temps, afin d'élaborer les ressources destinées aux élèves et enseignants du cycle 2 (CP, CE1, CE2), avec une poursuite de la mission en cycle 3 (CM1, CM2).

En janvier 2017, le centre Ikas a publié un ensemble de ressources Euskara 1 pour le CP composé de deux manuels pour les élèves et d'une mallette contenant un album illustré, des illustrations plastifiées en format A4, des affiches références ainsi que des outils numériques sur clé USB.

Lors de l'évaluation de la précédente convention-cadre, les recommandations suivantes avaient été faites :

- Produire le guide de l'enseignant accompagnant les nouveaux outils pédagogiques de l'ouvrage Euskara 1 en s'appuyant sur la conseillère pédagogique de Seaska qui sera mise à disposition du centre Ikas à hauteur de 20% d'un ETP.
- Finaliser la production du matériel d'apprentissage de la lecture à destination des élèves de la filière bilingue à parité horaire en s'appuyant sur :
  - les conseillères pédagogiques Langue basque pour finaliser la conception des outils. Ce travail devra s'appuyer, s'il y a lieu, sur les recommandations de l'Inspection générale de l'Education nationale. Au besoin, un travail de collaboration avec Canopé pourra être engagé, notamment avec le centre TES de Bretagne qui a déjà publié des outils d'apprentissage bilingues de la lecture.
  - le centre Ikas afin de :
    - mettre à disposition des conseillères pédagogiques, l'ensemble des contenus nécessaires à l'élaboration de ces outils, notamment ceux issus de l'ouvrage Euskara 1, utilisables en l'état ou adaptables,
    - mettre en forme et publier les outils créés.

Ces recommandations ont été mises en œuvre au cours de la convention-cadre 2017-20.

Concernant la validation pédagogique du guide de l'enseignant de la méthode Euskara 1 avant publication, un avis favorable a été émis par l'Inspecteur d'académie le 28 novembre 2019, à la suite de l'expertise pédagogique réalisée par Madame Cohéré, IEN de Saint-Jean-de-Luz et Conseillère Technique Langue Basque. Les remarques suivantes ont été faites :

- *« L'expertise du guide de l'enseignant, ouvrage de 142 pages, met en évidence un travail conséquent, de grande qualité, très bien structuré et très précis sur la démarche, l'organisation des enseignements du LIRE et ECRIRE et sur les objectifs visés à chaque phase de la méthode.*
- *Les choix didactiques et pédagogiques sont clairement détaillés et sont cohérents avec les attendus ministériels* […] *Le principe alphabétique intégrant les spécificités de la langue basque est très bien présenté. La progression des correspondances graphème-phonème est cohérente.*
- *Les propositions d'outils didactiques à construire avec les élèves sont pertinentes et contribuent à un enseignement explicite de la lecture, de l'écriture, de la compréhension et de l'oral.* […]

- *La démarche pédagogique est très étayée et permet la mise en œuvre d'une pédagogie structurante et différenciée* […].
- *Les préconisations concernant la cohérence entre le guide et la méthode et concernant l'enseignement explicite de la lecture, de l'écriture et de la compréhension ont été prises en compte, contribuant ainsi à enrichir et à structurer la conception initiale de cet outil et à rendre lisible les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels s'adosse la méthode.*
- *Ce nouvel ouvrage constitue une référence précieuse pour l'enseignement du LIRE ECRIRE en langue basque et va contribuer à prolonger le travail engagé au service de la réussite de tous les élèves bénéficiant d'un enseignement du et en basque dans toutes les filières. »*

En 2018, le centre Ikas a publié, dans la continuité de la méthode *Euskara 1* publiée en 2017 pour la classe de CP, la méthode *Euskara 2* pour la classe de CE1, composée d'un manuel de l'élève, d'un guide de l'enseignant, de documents complémentaires sur clé USB et de documents numériques téléchargeables organisés par dossiers : unités de la méthode incluant des fiches d'activités complémentaires, des textes à projeter, des dictées, de courtes scènes à oraliser et des évaluations de fin de séquence.

Concernant la validation pédagogique de cette méthode Euskara 2, un avis favorable a été émis par l'Inspecteur d'académie le 27 juin 2019, à la suite de l'expertise pédagogique réalisée par Madame Cohéré, IEN de Saint-Jean-de-Luz et Conseillère Technique Langue Basque.

Dans la continuité des méthodes *Euskara 1* et *Euskara 2* éditées en 2017 et en 2018 pour les classes de CP et CE1, le centre Ikas a publié en 2020 la méthode *Euskara 3* pour la classe de CE2, composée comme pour les ressources Euskara 1 et Euskara 2 d'un manuel de l'élève, d'un guide de l'enseignant et de documents numériques téléchargeables organisés par dossiers (unités de la méthode incluant des fiches d'activités complémentaires, des textes à projeter, des dictées, des scénettes à oraliser et des évaluations de fin de séquence). Un livret de type « Mémo » complète ce matériel, il rassemble les notions apprises en étude de la langue au cycle 2, l'élève peut y ajouter ses exemples afin de faciliter la mémorisation. Cet outil prend en compte les attendus du niveau A2 du CECRL.

Concernant la validation pédagogique de cette méthode Euskara 3, un avis favorable a été émis par l'Inspecteur d'académie le 15 décembre 2020, à la suite de l'expertise pédagogique réalisée par Madame Cohéré, IEN de Saint-Jean-de-Luz et Conseillère Technique Langue Basque.

Enseignement primaire : langue basque

Préconisation : Poursuivre le travail de production d'une méthode d'apprentissage du basque en primaire à destination des élèves de cycle 3 de la filière immersive et des filières bilingues en assurant la jonction avec le travail entrepris à destination des élèves de collège. Envisager un livret de type « mémo » pour l'étude de la langue, en référence au niveau B1 du CECRL.

2.1.1.2. Mathématiques

Lors de l'évaluation de la précédente convention-cadre 2014-2016, les recommandations suivantes avaient été faites :

- Engager prioritairement au cours de la prochaine convention :
  - la traduction des manuels *Cap Maths* CP, CE1 et CE2,
  - la production par les conseillères pédagogiques des documents d'accompagnement au regard des nouveaux programmes pour l'utilisation des manuels *Matematikak lantzen* du CP au CE2 et *Hara Mat* du CM1 au CM2.
- Engager si possible :
  - la traduction des 3 manuels pédagogiques *Vers les maths PS, MS et GS* de l'éditeur *Accès édition*.
  - la traduction des fiches outils d'évaluation PIDAPI.

L'ensemble des recommandations prioritaires, à savoir la traduction des ressources des élèves des niveaux CP, CE1 et CE2 de la collection *Cap Maths* (en basque standard et en dialecte souletin) et la production par les conseillères pédagogiques des documents d'accompagnement au regard des

nouveaux programmes pour l'utilisation des manuels *Matematikak lantzen* du CP au CE2 et *HaraMat* du CM1 au CM2, ont été mises en œuvre.

Envisagées lors de l'évaluation de la précédente convention cadre 2014-2016, les traductions des trois manuels pédagogiques *Vers les maths PS, MS et GS* de l'éditeur *Accès édition* et des fiches outils d'évaluation PIDAPI n'ont finalement pas été mises en œuvre car la priorité a été donnée au renouvellement de l'offre d'outils en cycles 2 et 3.

En effet, une enquête a été réalisée par le centre Ikas en février 2021 auprès des enseignants. Il en ressort la nécessité d'adapter en langue basque de nouveaux outils. L'ouvrage recueillant la plus grande adhésion est la *Méthode Heuristique de Mathématiques* pour les classes de CM1 et CM2 publiée par Nathan. En complément de la méthode MHM, les enseignants plébiscitent les ressources numériques et interactives (capsules vidéos réalisées par Canopé, exercices interactifs Calcul@tice...).

Enseignement primaire : Mathématiques

Préconisation : Poursuivre le travail de rénovation de l'offre (notamment l'adaptation de la méthode Accès édition cycle 1), en s'appuyant sur l'enquête réalisée en février 2021 auprès des enseignants et développer les ressources numériques.

2.1.1.3. Questionner le monde, histoire/géographie, sciences et technologie

Lors de l'évaluation de la précédente convention cadre 2014-2016, le matériel produit sur la période avait été listé.
Durant la convention 2017-2020, de nouveaux outils regroupant des activités de sciences ont été mis en ligne sur le site du centre Ikas :

- des fichiers au format PDF sur la thématique du développement durable (Effets du soleil et Alimentation) traduits par le centre Ikas (à destination des cycles 1, 2 et 3),
- dix capsules vidéos de sciences du réseau Canopé (collection « Les fondamentaux ») traduites par le centre Ikas (à destination des cycles 3 et 4).

Enseignement primaire : Questionner le monde histoire/géographie, sciences et technologie

Préconisation : Poursuivre le travail d'enrichissement de l'offre et développer les ressources numériques.

2.1.1.4. Littérature jeunesse/Langage

Onze albums ont été publiés depuis la précédente convention dont :

- Dix traductions en basque standard et en dialecte souletin (un à destination du cycle 1, un à destination des cycles 1 et 2, huit à destination du cycle 2) dont quatre à destination de l'enseignement de la langue basque en filière bilingue à parité horaire. Ces traductions sont les suivantes : *Zera (Le machin), Muzaren loaldia (La sieste de Moussa), Ene adiskidea izan nahi duzu ? (Veux-tu être mon ami ?), Nor zeren beldur da? (Qui a peur de quoi ?), Gorri! (Rouge !), Gereziondoa (Le cerisier), Lapindizita (La lapindicite), Maider Gerezi tomatea! (Myriam Tomate farcie !), Samurgoa (La brouille), Lagun bila (Cherche amis)*
- Trois créations (une à destination du cycle 1 en basque standard et en dialecte souletin et deux à destination du cycle 3). Ces créations sont les suivantes : *Basajauna, Ozeanoaren konkista* et *Intza eta Tomas-Sorginaren sekretua.*

Tous les albums sont accompagnés de pistes d'exploitations pédagogiques en ligne sur le site d'Ikas. De plus, tous les albums à destination du cycle 1 et quelques albums à destination du cycle 2 sont accompagnés de fichiers sonores en ligne sur le site d'Ikas. Ikas a entamé l'adaptation sous format numérique des albums imprimés.

Globalement, l'offre du centre Ikas en littérature jeunesse (albums) est assez riche, les albums constituant un support apprécié et très utilisé par les enseignants pour les activités de lecture et de langage dans les trois cycles.

D'autres titres ont été publiés depuis 2017 :

- une mallette pédagogique composée d'un CD, d'un livret et d'illustrations et accompagnée de pistes d'exploitation pédagogique à destination du cycle 1 : *Barnetik.*
- un fichier de lecture proposant la résolution d'enquêtes policières, à destination du cycle 2, en basque standard et en dialecte souletin : *Usmafin inspektorearen inkestak* (traduction des *Enquêtes de l'Inspecteur Lafouine*).
- deux CD et livrets regroupant des contes musicaux (un à destination des cycles 2 et 3, un à destination du cycle 3) : *Amalurra opor beharretan da* et *Hala izan ala ez izan*
- une carte destinée à travailler les flexions verbales (à destination du cycle 3) : *Nor-Nori* et *Nor-Nori-Nork*.

Enseignement primaire : Littérature de jeunesse/langage

Préconisation : Poursuivre le travail d'enrichissement de l'offre et développer les ressources numériques.

2.1.1.5. Arts plastiques/Histoire des arts

Depuis 2017, de nouvelles ressources sur l'Histoire des arts, à travers la Préhistoire, l'Antiquité et le Moyen-Âge, ont été publiées (à destination des élèves de cycle 3). Elles sont composées :

- d'un guide de l'enseignant,
- d'un dossier iconographique de l'élève,
- d'une frise chronologique,
- d'outils complémentaires.

2.1.2. Enseignement secondaire

2.1.2.1. Langue basque

En septembre 2016, Ikas avait lancé les travaux de création de ressources numériques consacrées à l'apprentissage de la langue basque à destination des élèves de cycle 4 des sections bilingues. Prévu pour une durée de 3 ans, le projet se décline autour de 7 thématiques à travers lesquelles seront travaillées les 5 compétences du CECRL (écouter, lire, prendre part à une conversation, s'exprimer oralement en continu, écrire) dans chacun des niveaux du cycle 4, avec un objectif d'acquisition du niveau B2 en fin de 3ème.

Pour mener à bien ce projet, une convention liant l'Education nationale, Ikas et l'OPLB a été signée en 2016 afin de mettre à disposition du centre Ikas une enseignante de basque de l'enseignement privé confessionnel à hauteur d'un mi-temps, Ikas s'engageant à rembourser à l'Education nationale les coûts de remplacement par un enseignant vacataire via l'aide financière de l'OPLB allouée à Ikas pour la production de matériel pédagogique.

Débuté en septembre 2016, ce projet a abouti en juin 2017 à la finalisation des deux premières thématiques.

Lors de l'évaluation de la précédente convention-cadre, la recommandation suivante avait été faite :

- Poursuivre le projet de production d'outils pour l'étude de la langue basque en collège en faisant appel à un enseignant détaché à temps plein et non à mi-temps, afin de pouvoir se libérer totalement des contraintes liées à l'enseignement et se consacrer entièrement au projet. Ce dernier pourrait ainsi se concrétiser en une année supplémentaire au lieu de deux.

Le projet ne s'est pas poursuivi dans les conditions préconisées, du fait de l'absence de détachement d'un enseignant à temps plein. En effet, en 2017, l'enseignante de basque de l'enseignement privé confessionnel mise à disposition du centre Ikas a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas poursuivre ce travail en 2017-18 et la demande de détachement d'une enseignante de l'enseignement public volontaire pour poursuivre ce travail n'a pas abouti.

Interrompu entre 2017 et 2019, ce projet a repris en 2020-2021 avec la réalisation de deux autres thématiques par une enseignante de basque de l'enseignement public intervenant à mi-temps au centre Ikas dans le cadre d'un temps partiel autorisé par le Rectorat.

Cette enseignante ayant fait savoir qu'elle ne souhaitait pas poursuivre ce travail en 2021-22, l'OPLB et le centre Ikas ont défini avec les services du Rectorat les modalités d'une mise à disposition d'une enseignante de basque de l'enseignement privé confessionnel volontaire à hauteur de 4,5 heures par semaine, financée par Ikas (dans le cadre des programmes éditoriaux inscrits dans l'avenant annuel Ikas/OPLB financés par l'OPLB) pour poursuivre le projet. Trois thématiques restent à traiter.

Enseignement secondaire : langue basque

Préconisation : Poursuivre le projet de production d'outils pour l'apprentissage de la langue basque en collège.

2.1.2.2. Mathématiques

Lors de l'évaluation de la précédente convention-cadre, la recommandation suivante avait été faite :

- Engager prioritairement au cours de la prochaine convention le travail de traduction des manuels de mathématiques de collège.

Cette recommandation faisait suite aux résultats de l'enquête réalisée en décembre 2016 auprès des enseignants des mathématiques en langue basque, de laquelle ressortait une grande attente de renouvellement du matériel en langue basque et plus précisément la traduction en langue basque de fichiers d'activités.

Cette recommandation a été mise en œuvre avec la traduction des *Cahiers d'exercices Transmaths* des éditions de Nathan de la 6ème à la 3ème.

2.1.2.3. Histoire/géographie

Lors de l'évaluation de la précédente convention-cadre, la recommandation suivante avait été faite :

- Engager prioritairement au cours de la prochaine convention le travail de traduction des ressources d'histoire/géographie pour le collège.

Cette recommandation faisait suite aux résultats de l'enquête réalisée en décembre 2016 auprès des enseignants d'histoire-géographie en langue basque, de laquelle ressortait une grande attente de renouvellement du matériel en langue basque et plus précisément la traduction en langue basque de fichiers d'activités ainsi que la création d'une bibliothèque d'images.

Cette recommandation a été mise en œuvre avec la traduction des fichiers d'activités des éditions Hatier de la 6ème à la 3ème.

Depuis septembre 2020, une enseignante d'histoire-géographie de l'enseignement privé associatif intervient à mi-temps au centre Ikas dans le cadre d'un temps partiel autorisé par le Rectorat, avec pour mission de produire de nouvelles ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire-géographie au collège. Dans cette optique, elle a réalisé en novembre 2020 une enquête auprès des enseignants des trois filières afin de déterminer leurs attentes en matière de matériel pédagogique. Il en ressort le besoin d'une banque de documents patrimoniaux sur lesquelles les enseignants s'appuieraient pour bâtir leurs séquences en adaptant le niveau linguistique, les enseignants constatant un décalage entre le niveau linguistique requis pour pouvoir exploiter les fichiers d'activités traduits en langue basque et les compétences linguistiques attendues en fin de 3ème dans les filières bilingues (niveau B1+ du CECRL). Cette enquête a abouti au projet de création de nouvelles ressources fondées sur des documents patrimoniaux locaux illustrant les thèmes au programme. Réalisées avec l'aide d'un groupe de pilotage constitué de dix enseignants volontaires et issus des trois filières d'enseignement (publique, privée confessionnelle et privée associative), ces ressources se composent d'un manuel de l'élève, d'un guide de l'enseignant (en cours de finalisation), de

propositions de pistes d'exploitation pédagogique avec corrigés et d'une banque d'images en ligne, sur le site du centre Ikas. Elles ont été expérimentées en classe par les enseignants constituant le groupe de pilotage. Mme Dongeux, IPR d'histoire-géographie, a procédé à l'expertise de ces ressources et a émis oralement un avis favorable quant à leur publication, lors d'une visite au Centre Ikas le 6 juin 2021. Une fois le guide de l'enseignant finalisé, le projet sera soumis à validation définitive.

Par ailleurs, le centre Ikas a publié la version basque du fichier d'activités de 2nde des éditions Hatier.

Enseignement secondaire : Histoire/géographie

Préconisation : Poursuivre le travail entamé en 2020 de création de nouveaux supports pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie en cycle 4, mission confiée à l'enseignante d'histoire-géographie sous contrat à mi-temps.

2.1.2.4. Sciences et vie de la terre

Lors de l'évaluation de la précédente convention-cadre, la recommandation suivante avait été faite :

- Finaliser et publier le fichier d'activité *Mon cahier compagnon* à destination de l'ensemble des élèves de cycle 4.

Cette recommandation, qui faisait suite au besoin exprimé en ce sens lors de l'enquête réalisée en décembre 2016 auprès des enseignants de SVT en langue basque, a été mise en œuvre.

En outre, comme évoqué dans le matériel pédagogique à destination du primaire (cf. 2.1.1.3.), des vidéos de sciences du réseau Canopé (à destination des cycles 3 et 4) ont été traduites et mises en ligne sur le site du centre Ikas.

2.1.2.5. Sciences physiques/Chimie, Technologie

Lors de l'évaluation de la précédente convention-cadre, la recommandation suivante avait été faite :

- Engager prioritairement la production de matériel en physique-chimie et technologie au cours de la prochaine convention, l'enseignement en langue basque de ces deux DNL se développant.

Cette recommandation est en cours de mise en œuvre.

En physique-chimie, le centre Ikas a traduit et publié en 2018 Mon carnet de Labo des éditions Hatier pour le cycle 4.

Le programme de travail 2020-21 prévoyait en technologie la traduction de fiches de connaissances pour le cycle 4 et en physique-chimie la conception d'un manuel destiné aux élèves de collège. Néanmoins, le départ de la responsable de projets éditoriaux pour l'enseignement secondaire fin 2020 a entraîné le ralentissement de ces deux projets éditoriaux.

En physique-chimie, le travail est bien entamé. Une équipe d'enseignantes réunie autour du nouveau responsable de projets éditoriaux pour l'enseignement secondaire a travaillé à l'élaboration des manuels destinés aux élèves de collège. Le manuel de 4ème d'ores et déjà achevé a été expertisé par M. Monbelli, IPR de physique-chimie, qui a émis un avis favorable en 2021 pour une publication en septembre. La publication des manuels de 5ème et 3ème en cours d'achèvement est prévue pour décembre 2021.

En technologie, la traduction de fiches de connaissances pour le cycle IV est en cours.

Enseignement secondaire : Sciences physiques/Chimie, Technologie

Préconisation : Poursuivre et finaliser la production de matériel en physique/chimie et technologie.

2.1.2.6. Education physique et sportive

Depuis 2017, de nouvelles ressources ont été publiées avec la création d'une mallette de fiches destinées à favoriser la concentration des élèves de collège et lycée et accompagnées de documents sonores et audiovisuels en ligne sur le site du centre Ikas.

2.1.3. Autres ressources d'apprentissage de la langue basque

2.1.3.1. La méthode *Ikasbide* à destination des adultes

Depuis septembre 2017, le centre Ikas a publié la méthode d'apprentissage de la langue basque conçue par la fédération AEK, spécialisée dans l'enseignement du basque aux adultes. Quatre fichiers de l'élève imprimés, accompagnés de ressources sonores en ligne, et des guides de l'enseignant ont été publiés, tous les quatre correspondant aux paliers A1 et A2 du CECRL : *Ikasbide* 1 (A1.1), *Ikasbide* 2 (A1.2), *Ikasbide* 3 (A2.1) et *Ikasbide* 4 (A2.2).
Cette méthode peut être exploitée par les enseignants de la filière bilingue en collège et en lycée.

2.1.3.2. L'outil linguistique Dudaken

Afin de contribuer à la connaissance experte en langue basque (niveau C1 du CECRL) des professeurs de primaire et du secondaire qui enseignent en langue basque, le centre Ikas a publié en ligne en janvier 2020, un outil linguistique sous forme de site web dynamique grâce à la collaboration de linguistes du centre Iker (CNRS, UPPA et université Bordeaux Montaigne).

Cet outil dénommé *Dudaken* ("Fini les doutes!") est destiné à mettre fin aux confusions récurrentes qui se produisent en euskara du fait de l'interférence du français et/ou d'une connaissance insuffisante de la langue basque. Exemple : un seul terme en français, deux en euskara.
Au total 33 fiches synthétiques, traitant notamment des notions de grammaire, sont accompagnés d'exercices interactifs avec corrections.

Parfois les notions grammaticales nécessitent en renfort des sessions de formation. Le Centre Ikas multiplie l'offre d'ateliers animés par deux linguistes ayant collaboré à la réalisation de l'outil linguistique, au bénéfice, entre autres, des enseignants de ou en langue basque.

Qualité linguistique : correction

Préconisation : Créer au sein du centre Ikas un service dédié à la correction linguistique de tous les supports destinés à être publiés sur supports imprimés ou numériques.

2.2. Organisation du process de traduction-correction-validation

L'évaluation réalisée par l'Asfored en 2009-2010 à la demande de l'Education nationale avait mis en exergue la qualité des productions éditoriales du centre Ikas (qualité pédagogique, qualité éditoriale et qualité linguistique) mais aussi mis en évidence la nécessité de se doter d'un réseau d'auteurs, de traducteurs et de correcteurs (principe du "faire-faire").

Face à la difficulté de trouver en externe des ressources humaines disposant de compétences linguistiques suffisantes parmi les traducteurs et correcteurs, le centre Ikas a procédé en 2015 à l'embauche d'une correctrice/traductrice (deux tiers en correction, un tiers en traduction) avec l'appui de l'OPLB, tout en mettant en pratique les préconisations faites par le cabinet Altedia qui a accompagné le centre Ikas en 2014 pour une action de gestion prévisionnelle *Emploi et compétences*, financée par l'OPCA : fiches de postes actualisées et plus précises devant amener les chefs de projets éditoriaux premier et second degrés à réaliser beaucoup moins de traductions en interne (30%

environ) et beaucoup plus de conduite de projets (70%). Une partie des traductions est externalisée et les coûts liés sont inclus dans les charges externes du programme éditorial.

Une formation suivie à la CCI fin 2014 a permis une transition plutôt réussie concernant la conduite des projets du 1er degré. Cependant, le responsable des projets du 2nd degré ayant quitté Ikas, la personne qui prit la succession s'est formée en conduite de projets mais pas sur le plan linguistique en langue basque (transmission interne réalisée après l'embauche).

A partir de juin 2017, suite du départ de la correctrice/traductrice, et faisant le constat que la création d'un poste de traducteur/correcteur en 2015 n'a pu répondre à ses besoins, Ikas a tenté à nouveau de faire appel à des correcteurs externes et fait appel aux compétences d'une philologue attachée à la faculté de Bayonne. Le centre Ikas constate une difficulté accrue à trouver des prestataires experts dans la traduction ou la correction de documents pédagogiques pour l'enseignement secondaire, du fait du haut niveau requis tant sur le plan linguistique que sur le plan pédagogique. Cette difficulté a une incidence forte sur le poste de responsable de projets éditoriaux pour l'enseignement secondaire : difficultés de recrutement, de formation et de fidélisation à ce poste, pourtant stratégique. En outre, un travail de correction conséquent continue d'être à la charge de la directrice d'Ikas. Sur le plan grammatical et syntaxique, le linguiste Beñat Oyharçabal est sollicité pour répondre à des questions ponctuelles.

Enfin, l'Académie de la langue basque (Euskaltzaindia) apporte son concours dans le domaine lexical et assure la validation linguistique des productions d'Ikas selon des modalités qui restent à mieux définir et formaliser.

Process de traduction-correction-validation

Préconisations : Définir dans le cadre d'une convention tripartite Ikas/Euskaltzaindia/OPLB, les procédures de correction et de validation linguistique, en précisant le rôle de chacun des partenaires et les modalités de financement. La référence à cette procédure serait intégrée à la convention-cadre entre Euskaltzaindia et l'OPLB, ainsi qu'à la convention existante entre Ikas et Euskaltzaindia.

3. Les modalités de partenariat Ikas/Education nationale/OPLB

3.1. L'accompagnement du centre Ikas par l'Education nationale et l'OPLB

Pour lui permettre de remplir sa mission, l'Education nationale et l'OPLB accompagnent le centre Ikas : l'Education nationale met à disposition deux postes d'enseignement, et l'OPLB appuie financièrement le centre Ikas par l'attribution d'une aide annuelle au fonctionnement, d'une aide spécifique pour la production de matériel pédagogique, ainsi que, le cas échéant, d'une aide ponctuelle au développement.

3.1.1. La participation de l'Education nationale

L'Education nationale met à disposition du centre Ikas deux personnels du 1er degré assurant respectivement les fonctions de chef de projet 1er degré et de documentaliste.

L'évaluation du centre Ikas menée en 2013 dans la perspective du renouvellement de la convention cadre avait mis en évidence les besoins importants en matière de production pédagogique pour le 2nd degré et la nécessité de la mise à disposition d'un troisième poste Education nationale, dédié à cette tâche. Cette disposition, actée dans la convention cadre, était cependant éventuelle et ne s'est pas concrétisée.

La convention-cadre 2014-2016 précisait par ailleurs la possibilité d'octroi de délégations d'heures d'enseignants, en fonction des moyens disponibles et au regard des projets développés par le centre Ikas. Le centre Ikas n'en a pas bénéficié.

L'accompagnement du centre Ikas par l'Education nationale

Préconisation : Concrétiser le cas échéant la mise à disposition par l'Education nationale d'un troisième poste dédié à la production de matériel pédagogique pour le second degré.

3.1.2. La participation de l'OPLB

L'aide financière octroyée chaque année par l'OPLB au centre Ikas fait l'objet d'une annexe annuelle à la convention-cadre et se décompose en deux parties : l'aide au fonctionnement et l'aide à la production de matériel pédagogique. Globalement, le montant de l'aide attribuée à Ikas s'élevait à 385.000 € en 2017, 410.000 € en 2018, à 390.790 € en 2019 et à 381.749 € en 2020.
Par ailleurs, la convention cadre 2014-2016 prévoyait, le cas échéant, des aides relatives au renforcement du centre Ikas. C'est dans ce cadre que l'OPLB a financé, entre septembre 2010 et décembre 2014, un poste d'aide-documentaliste afin de permettre à Ikas, d'une part de répondre aux besoins sur le plan quantitatif dans le domaine des ressources documentaires, et d'autre part d'assurer une fonction de veille et d'appui-technique aux bénéficiaires du dispositif d'aide à l'achat de supports éditoriaux en langue basque mis en place par l'OPLB. Le financement de ce poste a cessé suite au transfert à Bilketa (portail numérique des fonds documentaires basques) de cette fonction de veille et d'appui technique.

3.1.2.1. L'aide annuelle au fonctionnement

Elle englobe les frais de personnels (hors personnels de l'Education nationale) et les frais administratifs. Son montant était de 251.320 € en 2017, 217.840 € en 2018, 220.745 € en 2019 et 236.138 € en 2020.

La demande de subvention à l'OPLB précisant son montant est formalisée à la fin du mois d'avril, à la suite du Conseil d'administration du centre Ikas. L'intégralité de l'aide au fonctionnement est versée au centre Ikas dès la signature au mois de juillet de l'annexe annuelle à la convention cadre fixant le montant de cette aide.

3.1.2.2. L'aide annuelle à la production de matériel pédagogique

Elle englobe l'ensemble des frais externes en lien avec la production du matériel pédagogique du programme éditorial convenu pour l'année : frais d'impressions, frais de traductions, de corrections, droits d'auteurs… Son montant était de 133.680 € en 2017, 192.160 € en 2018, 170.045 € en 2019 et 145.611 € en 2020.

La demande de subvention à l'OPLB précisant son montant est formalisée à la fin du mois d'avril, suite au Conseil d'administration du centre Ikas. 40% de l'aide à la production de matériel pédagogique est versée au centre Ikas dès la signature au mois de juillet de l'annexe annuelle à la convention cadre fixant le montant de cette aide. Le solde est versé sur présentation des justificatifs des dépenses engagées.

3.1.2.3. Calendrier de demande et d'attribution des aides pour l'année n

Le schéma ci-après présente le calendrier des différentes étapes conduisant à la formalisation de la demande d'aide financière annuelle à l'OPLB et à l'adoption de l'annexe annuelle à la convention cadre.

Juin n-1

Comité éditorial d'Ikas :

- émet un avis technique sur les projets éditoriaux déposés
- assure le suivi des projets en cours

Novembre n-1	**Comité éditorial d'Ikas :** - émet un avis technique sur les projets éditoriaux déposés - assure le suivi des projets en cours
Décembre n-1	**Conseil d'administration d'Ikas :** - bilan intermédiaire de l'année en cours - questions diverses en fonction de l'actualité
Mars n	**Assemblée générale OPLB :** adoption du budget
Avril n	**Conseil d'administration d'Ikas :** - arrête l'ordre du jour de l'AG - arrête le bilan moral et financier de l'année n-1 qui sera soumis au vote de l'AG et clôture les comptes - arrête le budget prévisionnel de l'année n qui sera soumis au vote de l'AG en précisant les montants de l'aide sollicitée au titre : o du fonctionnement o de la production de matériel pédagogique (avec coûts prévisionnels pour chaque titre du programme)
Fin avril n	**Formalisation par courrier de la demande d'aide financière à l'OPLB**
Fin mai n	**Assemblée générale d'Ikas :** - vote le bilan moral et financier de l'année n-1 - vote le budget prévisionnel de l'année n
Début juillet n	**Assemblée générale OPLB :** adoption de l'annexe annuelle à la convention cadre qui fixe le montant de l'aide financière allouée au centre Ikas pour l'année n

3.2. La participation de l'Education nationale et de l'OPLB aux instances du centre Ikas

3.2.1. Le comité éditorial

Le Comité éditorial se réunit 2 fois par an. Il émet un avis technique sur les projets soumis à Ikas et assure le suivi des projets en cours. Y sont conviés :

- les représentants des enseignants des 1er et 2nd degrés des 3 filières d'enseignement,
- les représentants de l'enseignement du basque aux adultes organisé par AEK,
- le directeur du réseau Canopé ou son représentant,
- les représentants de l'Education nationale (IA-DASEN, IEN en charge du basque, chargé de mission langue basque du rectorat, conseillers pédagogiques langue basque),
- les responsables pédagogiques des filières privée confessionnelle et privée associative,
- les responsables pédagogiques d'AEK,
- les représentants de l'OPLB.

Lors de l'évaluation de la précédente convention-cadre 2014-2016, les recommandations suivantes avaient été faites :

- En amont du comité éditorial, faire parvenir aux membres les documents préparatoires en distinguant et détaillant :
  - les nouveaux projets soumis au comité éditorial,
  - l'avancement des projets pour lesquels des financements ont été votés par l'OPLB,
  - l'avancement des projets dont la conception doit être précisée avant inscription éventuelle dans le programme éditorial,
  - les nouvelles publications d'Ikas,
  - une fois par an, le point précis sur l'état de l'offre existante, du matériel en cours de production et du matériel restant à produire.

- Pour les nouveaux projets soumis au comité éditorial, présenter une fiche projet synthétique présentant :
  - le contenu du projet,
  - l'intérêt pédagogique du projet,
  - l'estimation des coûts de production,
  - le calendrier prévisionnel de production.

L'ensemble de ces recommandations ont été mises en œuvre.

3.2.2. Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale

Le rectorat et l'OPLB siègent à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration du centre Ikas avec voix consultative et sont représentés respectivement par :

- le recteur de l'académie de Bordeaux ou son représentant,
- le président de l'OPLB ou son représentant.

Lors de l'évaluation de la précédente convention-cadre 2014-2016, la recommandation suivante avait été faite :

- Communiquer aux partenaires la totalité des documents du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, y compris le budget prévisionnel, au moins 10 jours en amont.

Cette recommandation a été mise en œuvre. Les documents de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration sont envoyés aux membres en amont de cette dernière, dans les délais impartis, permettant ainsi aux membres du Conseil d'administration d'en faire une analyse approfondie.

Préconisations

- **Enseignement primaire :**

  - **Langue basque :** Poursuivre le travail de production d'une méthode d'apprentissage du basque en primaire à destination des élèves de cycle 3 de la filière immersive et des filières bilingues en assurant la jonction avec le travail entrepris à destination des élèves de collège. Envisager un livret de type « mémo » pour l'étude de la langue, en référence au niveau B1 du CECRL.

  - **Mathématiques :** Poursuivre le travail de rénovation de l'offre (notamment l'adaptation de la méthode Accès édition cycle 1), en s'appuyant sur l'enquête réalisée en février 2021 auprès des enseignants et développer les ressources numériques.

  - **Questionner le monde, histoire/géographie, sciences et technologie :** Poursuivre le travail d'enrichissement de l'offre et développer les ressources numériques.

  - **Littérature de jeunesse/langage :** Poursuivre le travail d'enrichissement de l'offre et développer les ressources numériques.

- **Enseignement secondaire :**

  - **Langue basque :** Poursuivre le projet de production d'outils pour l'apprentissage de la langue basque en collège.

  - **Histoire/géographie :** Poursuivre le travail entamé en 2020 de création de nouveaux supports pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie en cycle 4, mission confiée à l'enseignante d'histoire-géographie sous contrat à mi-temps.

  - **Sciences physiques/Chimie, Technologie :** Poursuivre et finaliser la production de matériel en physique/chimie et technologie.

- **Qualité linguistique : correction :**
  Créer au sein du centre Ikas un service dédié à la correction linguistique de tous les supports destinés à être publiés sur supports imprimés ou numériques.

- **Process de traduction-correction-validation :**
  Définir dans le cadre d'une convention tripartite Ikas/Euskaltzaindia/OPLB, les procédures de correction et de validation linguistique, en précisant le rôle de chacun des partenaires et les modalités de financement. La référence à cette procédure serait intégrée à la convention-cadre entre Euskaltzaindia et l'OPLB, ainsi qu'à la convention existante entre Ikas et Euskaltzaindia.

- **L'accompagnement du centre Ikas par l'Education nationale :**
  Concrétiser le cas échéant la mise à disposition par l'Education nationale d'un troisième poste dédié à la production de matériel pédagogique pour le second degré.

Convention-cadre relative au soutien des activités du centre pédagogique IKAS

« IKAS » pedagogia zentroaren jardueren sustapenari buruzko hitzarmen-kuadroa

2021-2025

Entre les soussignés :

- **le ministère de l'Éducation nationale** représenté par la rectrice de l'Académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine, **Anne BISAGNI-FAURE**

- **l'Office public de la langue basque** représenté par son Président **Antton CURUTCHARRY**

et

- **le centre pédagogique Ikas,** représenté par sa présidente**, Maite ERDOZAINTZI-ETXART**

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Honako hauek izenpeturik *:*

- **Hezkuntza Ministerioa**k**,** Bordeleko Akademiako Errektorea eta Akitaniako Unibertsitateko Kantzelaria den **Anne BISAGNI-FAURE**k ordezkaturik, alde batetik,

- **Euskararen Erakunde Publikoa**k, lehendakari duen **Antton CURUTCHARRY**k ordezkaturik, bestetik

eta,

- **Ikas pedagogia zentroak**, lehendakari duen **Maite ERDOZAINTZI-ETXART**ek ordezkaturik

Ondokoa adostu dute:

PRÉAMBULE :

Dans le 1er degré, 162 établissements sur 234 (69%) proposent à ce jour un enseignement bilingue ou immersif en langue basque, suivi par 10 708 élèves (41%). Cet enseignement est assuré par 384 enseignants en langue basque. Dans le 2nd degré, 32 collèges et 11 lycées offrent un enseignement bilingue ou immersif en langue basque, suivi par 3 975 élèves. L'ensemble des disciplines sont enseignées en langue basque dans la filière immersive, tandis que dans l'enseignement public et privé confessionnel l'enseignement des disciplines non linguistiques en langue basque se développe régulièrement.

Compte tenu de l'ampleur prise par l'enseignement en langue basque, compte tenu également de la dimension stratégique de cet enseignement pour la transmission de la langue et pour la politique menée par les pouvoirs publics en sa faveur, la production de matériel pédagogique en langue basque constitue un enjeu stratégique permanent depuis la création de l'OPLB.

De par un partenariat ancien établi par le centre pédagogique Ikas avec le rectorat, le CRDP (devenu depuis Réseau Canopé) et les collectivités territoriales, de par son organisation et sa pratique fédérant des enseignants et des parents d'élèves intervenant dans les quatre filières d'enseignement (enseignement public, enseignement catholique, Fédération Seaska, enseignement aux adultes), le centre pédagogique Ikas **participe à une mission de service public** en matière de production, d'édition et de diffusion de matériel pédagogique en langue basque.

Cette mission de service public se situe au fondement du cadre conventionnel unissant l'Éducation nationale, le centre pédagogique Ikas et l'OPLB depuis 2006, renouvelé en juin 2010, en septembre 2014 et en juillet 2017.

SAR HITZA

Gaur egun, lehen mailan, 234 ikastetxeetatik 162k (%69) irakaskuntza elebiduna edo murgiltze eredua proposatzen dute. 10 708 ikasleek (%41) irakaskuntza mota hau segitzen dute eta 384 irakaslek ematen dute. 2. mailan, 32 kolegiok eta 11 lizeok irakaskuntza elebiduna edo murgiltze eredua proposatzen dute; eta 3 975 ikaslek irakaskuntza mota hau segitzen dute. Murgiltze ereduan, ikasgai guziak euskaraz dira; aldiz, irakaskuntza publikoan eta giristinoan, euskaraz ez diren ikasgaien euskarazko irakaskuntza garatzen ari da erregularki.

Euskararen irakaskuntzak hartu duen hedadura ikusirik, euskararen transmisioari begira duen izaera estrategikoa ikusirik, eta botere publikoek euskararen alde daramaten politika ikusirik, material pedagogikoaren ekoizpena EEPren sortzeaz geroztik erronka estrategiko etengabea da.

Errektoretza, CRDP (Canopé sarea bilakatu dena orain) lurralde kolektibitateak eta Ikas pedagogia zentroaren arteko aspaldiko hitzarmena dela medio, antolaketa eta lau sailetako (irakaskuntza publikoa, irakaskuntza katolikoa, Seaska federazioa eta helduen euskalduntzea) irakasle eta burasoak batzen dituen praktikak direla medio, Ikas zentro pedagogikoak euskarazko material pedagogikoaren ekoizpena, argitalpena eta hedapenari dagokionez zerbitzu publiko misio batean parte hartzen du.

2006az geroztik, 2010ean, 2014an eta ondotik 2017an arraberritu den Hezkuntza Ministerioa, Ikas pedagogia zentroa eta EEP lotzen dituen hitzarmena zerbitzu publiko misio horretan oinarritzen da.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles s'exerce le soutien par l'Éducation nationale et l'OPLB au centre pédagogique Ikas pour exercer sa mission en matière de production, d'édition et de diffusion de matériel pédagogique en langue basque.

1.ARTIKULUA: HITZARMENAREN GAIA

Hitzarmen honen gaia da, EEPk eta Hezkuntza Ministerioak Ikas pedagogia zentroa zein baldintzatan sustengatuko duten zehaztea, Ikas pedagogia zentroak euskarazko materialaren ekoizpen, argitalpen eta hedapen arloetan bere jarduera betetzeko gisan.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET MISSIONNEMENT

Le soutien accordé par les partenaires signataires vise à permettre au centre pédagogique Ikas de développer des activités dans les domaines suivants :

- produire de nouvelles ressources pédagogiques en langue basque (par création, adaptation ou traduction de matériels déjà existants) ;

2. ARTIKULUA: HELBURUAK ETA EGINBEHARRAK

Hitzarmen honen partaideen laguntzari esker, Ikas pedagogia zentroak ondoko jarduerak garatzen ahalko ditu :

- euskarazko baliabide pedagogiko berri batzuk ekoiztea (sorkuntza, egokitzea edo argitaratua den materialaren itzulpena);

- éditer des ouvrages ou des outils pédagogiques en langue basque pour l'enseignement primaire, secondaire et la formation des adultes ;
- mettre à disposition et diffuser auprès de tous les publics concernés les documents et matériels produits, édités ou recueillis.

ARTICLE 3 : MODALITÉS OPÉRATIONNELLES DE PARTENARIAT

Article 3-1 : Mise à disposition des postes enseignants par l'Éducation nationale

L'Éducation nationale s'engage à mettre à disposition du centre pédagogique Ikas deux à trois postes permanents de personnel :

- Un documentaliste à la médiathèque du centre pour l'exercice de la mission documentaire dans son ensemble : acquisition des documents, traitement documentaire informatisé, réponse aux demandes du public, mise à disposition des documents, gestion des prêts et enrichissement et mise à jour d'un catalogue consultable via Internet ;
- Un enseignant du 1er degré pour soutenir l'activité de production de matériel pédagogique de l'enseignement primaire ;

et, le cas échéant,

- Un enseignant du 2nd degré pour soutenir l'activité de production de matériel pédagogique de l'enseignement secondaire.

Ces deux ou trois personnels sont placés sous la responsabilité hiérarchique de la directrice du centre pédagogique Ikas. Chaque année, leur plan de travail fait l'objet d'une validation de la part de la rectrice de l'académie sur proposition de la directrice d'Ikas.
Ils sont en outre tenus de participer aux formations institutionnelles obligatoires (formation DEGESCO) auxquelles ils seront convoqués par l'Education Nationale.

Article 3-2 : Délégations d'heures d'enseignants

En fonction des moyens disponibles et au regard des projets développés par le centre pédagogique Ikas, l'Éducation nationale pourra le cas échéant lui octroyer des délégations d'heures d'enseignants. Les modalités de mise à disposition seront précisées par le rectorat.

Article 3-3 : Droits patrimoniaux

Il est entendu que les droits patrimoniaux sur les œuvres ou bases de données créées par ces personnels – qu'ils relèvent des postes permanents ou de délégations d'heures d'enseignants – dans l'exercice de leurs fonctions ou d'après les instructions du centre pédagogique Ikas sont dévolus au centre pédagogique Ikas qui est seul habilité à les exercer.

- lehen eta bigarren mailako irakaskuntzako eta helduen formakuntzako liburuak eta euskarazko tresna pedagogikoak argitaratzea;
- ekoiztuak, argitaratuak edo bilduak diren dokumentu edo liburuak, hunkituak diren jendeei proposatzea eta hedatzea;

3. ARTIKULUA: LANDIDETZAREN OBRATZEKO MOLDEAK

3-1. artikulua: Hezkuntza Ministerioak Ikasen esku ezarri irakasle postuak

Hezkuntza Ministerioak bi edo hiru lanpostu ekarriko dizkio Ikas zentroari:

- dokumentalista bat, dokumentu kudeatzaile lanaren eramateko zentroko mediatekan: dokumentuen erosketa, dokumentuen kudeaketa informatizatua, jendeen eskaerei erantzutea, dokumentuen esku jartzea, maileguen kudeaketa eta aberastea, Interneten bidez begira daitekeen katalogo baten gaurkotzea;
- 1.mailako irakasle bat, 1. mailako ikasmaterialaren ekoizpena laguntzeko;

eta, ahalaz,

- 2.mailako irakasle bat, 2. mailako ikasmaterialaren ekoizpena laguntzeko.

Bi edo hiru langile horiek Ikas pedagogia zentroko zuzendariaren ardurapean izanen dira. Urte guziez, langile horien lan ardatzak akademiako errektoreak baieztatuko ditu, Ikaseko zuzendariak proposatu ondotik. Bestalde, irakasle hauek behartuak dira EIZUN kuadroan antolatuak diren formakuntzetan parte hartzera, Hezkunde Nazionalak gomitatuak dituen ber.

3-2. artikulua: Irakasle oren batzuk Ikasen zerbitzuko ezartzea

Ikas pedagogia zentroak garatu proiektuen arabera eta Hezkuntza Ministerioaren ahalen arabera, Hezkuntza Ministerioak irakasle oren kopuru bat Ikasen zerbitzuko ezartzen ahalko du. Irakasleen esku jartzearen modalitateak errektoretzak zehaztuko ditu.

3-3. artikulua: Ondare eskubideak

Adostua da, ikasmaterialgintzan egiten diren sorkuntzen eta datu baseen eskubideak - bai langileenak, bai Ikasen zerbitzuko oren zenbait egiten duten irakasleenak ere - Ikas pedagogia zentroarenak izanen direla eta honek baizik ez duela erabiltzeko eskubidea izanen.

Article 3-4 : Soutien financier de l'OPLB

L'OPLB s'engage à soutenir les activités du centre pédagogique Ikas par l'octroi d'une subvention englobant une aide au fonctionnement, des dotations spécifiques pour la production de matériel pédagogique (prise en compte des coûts externes à l'édition dudit matériel) et, le cas échéant, des aides relatives au renforcement du centre pédagogique Ikas. Une délibération de l'Assemblée générale de l'OPLB au cours du premier semestre de l'année concernée en précisera les modalités qui feront l'objet d'un conventionnement annuel entre le centre pédagogique Ikas et l'OPLB (cf. article 7 : Annexe annuelle). Pour cela, le centre pédagogique Ikas présentera annuellement une demande de subvention précisant entre autres le projet de programme prévisionnel d'activités détaillé, dont le projet de programme éditorial et les budgets prévisionnels correspondants, en incluant les charges afférentes à chaque publication.

3-4. artikulua: EEPren diru-laguntza

EEP Ikasen ekintzak sustengatzera engaiatzen da diru-laguntza orokor bat emanez. Funtzionamendurako laguntzak, ikasmaterialaren ekoizpenerako laguntza bereziak (argitalpen kanpoko gastuak kontuan hartuz) eta, ahalaz, Ikas egitura azkartzeko laguntzek dute diru-laguntza hori osatzen.
Urte guziez, lehen seihileko EEPren Biltzar nagusian erabakiko da urteko diru-laguntza orokorraren zama eta pagatzeko modalitateak, Ikas pedagogia zentroa eta EEPren arteko urteko hitzarmen baten bitartez. (ikus 7. artikulua: Urteko eranskina).
Horretarako urte guziez, EEPk emandako egutegiaren arabera, Ikasek diru-laguntza eskaera eginen du bere urteko jarduerak zehaztuz eta, hauen artean, argitalpen programaren aurrekontua eta publikazioei dagozkien gastuak.

Article 3-5 : Validation linguistique des publications du centre pédagogique Ikas

Afin de garantir la qualité des ouvrages publiés par le centre Ikas, Ikas et l'OPLB conviennent de mettre en place en 2021, en partenariat avec l'Académie de la langue basque Euskaltzaindia, une procédure adaptée. Il sera fait référence à cette procédure dans l'annexe annuelle à la présente convention cadre Ikas/Education nationale/OPLB, ainsi que dans les conventions Ikas / Euskaltzaindia et Euskaltzaindia / OPLB.

3-5. artikulua: Ikas zentro pedagogikoaren argitalpenen baieztapen linguistikoa

Ikasek argitaratzen dituen obren kalitatea bermatzeko, 2021ean Ikasek eta EEPk Euskaltzaindiarekin partaidetzan prozedura egokitua antolatzea erabaki dute. Ikas / Hezkuntza Ministerioa/ EEPren arteko hitzarmen-markoari lotua zaion urteko gehigarriak eta Ikas / Euskaltzaindiaren arteko eta Euskaltzaindia / EEPren arteko hitzarmenek prozedura honi erreferentzia eginen diote.

<u>ARTICLE 4 : SUIVI ET ÉVALUATION</u>

Article 4-1 : **Bilan annuel des enseignants mis à disposition**

Chaque année, au cours du dernier trimestre de l'année scolaire, les enseignants mis à disposition du centre pédagogique Ikas fourniront leur bilan annuel d'activités à la rectrice de l'académie de Bordeaux ou au directeur académique des services de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques en fonction de leurs corps d'origine. Copie de ces documents sera transmise au directeur territorial du Réseau Canopé.

<u>4. ARTIKULUA: JARRAITZE ETA EBALUAZIOA</u>

4-1. artikulua: **Hezkuntza Ministerioak Ikasen esku ezarri irakasleen urteko txostenak**

Urtero, ikasturtearen azken hiruhilekoan, Hezkuntza Ministerioak Ikas pedagogia zentroaren esku ezarri dituen irakasleek beren jarduera txostena emanen diote Bordeleko Akademiako Errektoreari edo Hezkuntza Ministerioko zerbitzuen Akademiako Zuzendariari (beren jatorriaren arabera). Canopé sareko zuzendariari dokumentuen kopia helaraziko zaio.

Article 4-2 : Rapport d'activité du centre pédagogique Ikas

Le centre pédagogique Ikas remettra annuellement à l'OPLB et au rectorat un rapport d'activités détaillé de l'exercice écoulé.

4-2. artikulua: Ikas pedagogia zentroaren urteko jardueren txostena

Urtero, Ikas pedagogia zentroak EEPri eta Errektoretzari elkartearen jardueren txosten zehatza helaraziko die.

Article 4-3 : Rapport financier du centre pédagogique Ikas

Le centre pédagogique Ikas transmettra à l'OPLB, dès

4-3. artikulua: **Ikas pedagogia zentroaren finantza bilduma**

Kontu adituak egiaztatu dituen kontuak baieztatu

qu'ils seront validés, les comptes certifiés par l'expert comptable comprenant le compte de résultat détaillé, le bilan et les annexes, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

Les comptes seront produits selon une comptabilité analytique détaillée permettant d'assurer un suivi financier précis des différentes activités du centre pédagogique Ikas : gestion documentaire, suivi des ventes et des stocks pour chaque ouvrage, programmes éditoriaux…

Les services de l'OPLB pourront, si besoin, apporter leur aide dans la constitution des éléments à fournir quant à la structuration de la documentation relative à la comptabilité analytique.

ondoren, Ikas pedagogia zentroak EEPri helaraziko dizkio. Hauen artean emaitzen kontu zehatzak, bilana, eranskinak eta kontuen mandatarioaren txostena izanen dira.

Ikas pedagogia zentroko jarduera desberdinen finantza mailako segipen zehatza egiteko, kontabilitate analitiko baten bidez aurkeztuko dira kontuak: dokumentuen kudeaketa, liburu bakoitzaren saltze eta izakinen jarraipena, argitalpen programak…

Beharrez, EEPko zerbitzuek, Ikasek eman beharreko kontabilitate analitikoari buruzko dokumentuak osatzen eta egituratzen laguntzen ahalko dute.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION AUX INSTANCES DÉCISIONNAIRES ET CONSULTATIVES DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Article 5-1 : Instances décisionnaires du centre pédagogique Ikas

L'OPLB et le rectorat siègent à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration du centre Ikas avec voix consultative et sont représentés par :

- la rectrice de l'académie de Bordeaux ou son représentant ;
- le président de l'OPLB ou son représentant.

L'ensemble des documents présentés à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration seront transmis aux partenaires 10 jours en amont.

Article 5-2 : Comité éditorial du centre pédagogique Ikas

Siègent avec voix consultative au comité éditorial du centre pédagogique Ikas :

- le conseiller technique de la rectrice chargé de mission pour la langue basque ;
- le conseiller technique du directeur académique chargé de mission pour la langue basque ;
- les conseillers pédagogiques langue basque de l'Education nationale ;
- le directeur territorial du Réseau Canopé ou son représentant ;
- le directeur de l'OPLB ou son représentant.

Le Comité éditorial se réunit au moins deux fois par an. Il émet un avis technique sur les nouveaux projets qui lui sont soumis, suit l'avancement des projets pour lesquels des financements ont été votés par l'Assemblée générale de l'OPLB et des projets dont la conception doit être précisée avant inscription éventuelle dans le programme éditorial convenu. Enfin, il fait le point sur les nouvelles publications d'Ikas et, au moins une fois par an, sur l'état précis de l'offre existante, du matériel en cours de production, et du

5. ARTIKULUA: PARTAIDEEN AHOLKU BATZORDE ETA BATZORDE ERABAKITZAILEETAN PARTE HARTZEA

5-1. artikulua: Ikas pedagogia zentroko batzorde erabakitzaileak

EEPk eta Errektoretzak Ikas zentroaren Biltzar nagusian parte hartzen dute eta Administrazio kontseiluko kide dira (aholku irizpen gaitasunarekin) eta honako hauek dira ordezkariak:

- Bordeleko Akademiako Errektorea edo honen ordezkaria;
- EEPko Lehendakaria edo honen ordezkaria.

Partaideek Biltzar Nagusiari eta Administrazio Kontseiluari aurkeztuko zaizkien dokumentu guziak 10 egun lehenago errezibituko dituzte.

5-2. artikulua : Ikas pedagogia zentroko argitalpen batzordea

Ikas pedagogia zentroko argitalpen batzordean, aholku irizpen gaitasunarekin, honako hauek parte hartzen dute:

- Errektorearen aholkulari tekniko euskara arduradunak;
- Akademiako Ikuskariaren aholkulari tekniko euskara arduradunak;
- Hezkuntza Ministerioako euskarazko pedagogia aholkulariak;
- Pirinio Atlantikoetako Canopé sareko zuzendariak edo honen ordezkariak;
- EEPko zuzendariak edo honen ordezkariak.

Argitalpen batzordea urtean bi aldiz bederen biltzen da. Aurkeztuak zaizkion proiektuei buruz iritzi tekniko bat ematen du, EEPren Biltzar Nagusiak bozkatu dituen diruz lagundutako proiektuen, baita argitalpen programean sartu baino lehen ekoiztutako proiektuen aitzinamendua segitzen du.
Azkenik, Ikasen argitalpen berriez eta urtean behin, indarrean den eskaintzaren egoera zehatzaz, egiten ari den materialaz eta egiteko materialaz puntua egiten du.

matériel restant à produire.

L'ensemble des documents relatifs au comité éditorial seront transmis aux partenaires 10 jours en amont, parmi lesquels le tableau de suivi de l'état de l'offre en matériel pédagogique niveau par niveau et matière par matière : matériel existant, matériel en cours de production, matériel restant à produire. Pour les nouveaux projets soumis au comité éditorial, une fiche synthétique sera jointe et présentera :

- le contenu du projet,
- l'intérêt pédagogique du projet,
- l'estimation des coûts de production,
- le calendrier prévisionnel de production.

Article 5-3 : **Conseil académique des langues régionales**

Le centre pédagogique Ikas est représenté au sein du conseil académique des langues régionales par son président ou son représentant.

Article 5-4 : **Comité consultatif de l'OPLB**

Le centre pédagogique Ikas est représenté au sein du comité consultatif de l'OPLB par son président ou son représentant.

Article 5-5 : Concertation entre partenaires

L'OPLB et le rectorat seront préalablement informés de toute procédure de recrutement et préciseront au cas par cas la manière dont ils entendent y être associés, en concertation au sein du conseil d'administration.

<u>ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU CENTRE PÉDAGOGIQUE IKAS</u>

Article 6-1 : Responsabilités fiscale et sociale

Le centre pédagogique Ikas s'engage à respecter les textes qui régissent les associations Loi 1901, en particulier la réglementation sociale et fiscale en vigueur. En tant qu'employeur, elle assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises.

Article 6-2 : Assurances

Les activités du centre pédagogique Ikas sont placées sous sa responsabilité exclusive. Le centre pédagogique Ikas souscrit tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité des partenaires institutionnels ne puisse être engagée.

Article 6-3 : Droits d'auteurs

Le centre pédagogique Ikas veille à l'application des dispositions légales relatives à l'exploitation des contenus écrits et produits par Ikas (salariés, enseignants mis à dispositions et collaborateurs

Argitalpen batzordeari buruzko dokumentu guziak 10 egun lehenago errezibituko dituzte partaideek, baita eskaintzaren egoeraren jarraipena mailaka eta ikasgaika aurkeztuko duen segipen taula ere, honako hauek zehaztuko dituelarik: indarrean den materiala, egiten ari den materiala eta egitekoa. Argitalpen batzordeak proiektu berriak aztertuko ditu loturik izanen diren fitxa sintetiko bati esker. Fitxa honek aurkeztuko ditu:

- proiektuaren mamia
- proiektuaren interes pedagogikoa
- ekoizpenaren gastuen estimazioa
- ekoizpenarentzat aurrekusi egutegia

5-3. artikulua: Tokiko hizkuntzen Kontseilu akademikoa

Ikas pedagogia zentroko Lehendakariak edo honen ordezkariak Ikas ordezkatzen dute tokiko hizkuntzen Kontseilu akademikoan.

5-4. artikulua: EEPko Aholku batzordea

Ikas pedagogia zentroko Lehendakariak edo honen ordezkariak Ikas ordezkatzen du EEPko Aholku batzordean.

5-5. artikulua: Partaideen arteko elkar aditzea

EEP eta errektoretza, langile berri baten hautatzeko prozeduraz aitzinetik abisatuak izanen dira eta, administrazio kontseiluaren baitan, kasuan kasu, prozeduran nola parte hartuko duten zehaztuko dute.

<u>6. ARTIKULUA: IKAS PEDAGOGIA ZENTROAREN BETEBEHARRAK</u>

6-1. artikulua: Ardura fiskala eta soziala

Ikas zentroa 1901eko legepeko elkarteak kudeatzen dituzten legezko arauak errespetatzera engaiatzen da eta bereziki indarrean den araudi sozial eta fiskala. Enplegatzaile bezala, sariak beregain hartuko ditu, zerga sozialak eta fiskalak barne.

6-2. artikulua: Asurantzak

Ikas pedagogia zentroaren ekintzak bere ardurapekoak dira soilik. Ikas pedagogia zentroak asurantzak hartu beharko ditu partaide dituen erakundeen erantzukizuna engaiatua izan ez dadin.

6-3. artikulua: Egile eskubideak

Ikas pedagogia zentroko langileek, kanpoko kolaboratzaileek edo Ikasen esku jarri irakasleek ekoizten dituzten idatzizko edukien ustiapenean, legezko araudia errespetatuko du Ikas pedagogia zentroak.

extérieurs) et s'assure que les droits patrimoniaux sur les œuvres ou bases de données crées par les personnels – qu'ils relèvent des salariés, des postes permanents ou des délégations d'heures d'enseignants – sont dévolus à Ikas qui est seul habilité à les exercer.

Bestalde, sorkuntzen eta datu baseen ondare eskubideak – bai Ikaseko langileenak, bai Ikasen esku jarri langile iraunkor edo Ikasen zerbitzuko oren zenbait egiten dituzten irakasleenak ere- Ikas pedagogia zentroarenak direla eta berak baizik ez ditzakeela balia segurtatuko du.

Article 6-4 : Édition

Le centre pédagogique Ikas s'engage à respecter les dispositions légales françaises en matière d'édition (dépôt légal, ISBN…).

6-4. artikulua: Argitalpena

Ikas pedagogia zentroa, argitalpen sailean, frantses legezko araudia errespetatzera engaiatzen da (Legezko gordailua, ISBN,…).

Article 6-5 : Communication

Le centre pédagogique Ikas s'engage à faire mention de la participation de l'OPLB et du ministère de l'Éducation nationale sur tous ses supports de communication.

6-5. artikulua: Komunikazioa

Ikas pedagogia zentroa, komunikazio euskarri guzietan, EEPren eta Hezkuntza Ministerioaren parte hartzea aipatzera engaiatzen da.

ARTICLE 7 : ANNEXE ANNUELLE

Une annexe annuelle à cette présente convention-cadre sera signée entre le centre pédagogique Ikas et l'OPLB afin de préciser le montant de la subvention annuelle englobant une aide au fonctionnement, des dotations spécifiques pour la production de matériel pédagogique (prise en compte des coûts externes à l'édition dudit matériel).

7. ARTIKULUA: URTEKO ERANSKINA

Urtero, Ikas eta EEPren artean, urteko gehigarri bat izenpetuko da. Bertan, EEP engaiatzen da Ikasen ekintzak sustengatzera diru-laguntza orokor bat emanez. Diru laguntza orokor horrek bilduko ditu funtzionamendurako laguntzak eta ikasmaterialaren ekoizpeneko laguntza bereziak (argitalpen kanpoko gastuak kontuan hartuz).

ARTICLE 8 : MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dans l'année précédant le terme de la convention-cadre, il conviendra de procéder à une évaluation qualitative et quantitative de l'action menée par Ikas dans le domaine de la production, de l'édition et de la diffusion de matériel pédagogique afin que l'Éducation nationale et l'OPLB puissent apprécier ensemble l'opportunité de poursuivre, d'arrêter ou de modifier le dispositif mis en œuvre.
Les modalités de cette évaluation seront définies ensemble par les partenaires.

8. ARTIKULUA: EBALUAZIOAREN MODALITATEAK

Hitzarmenaren epe bukaeraren aintzineko urtean, argitalpenaren ekoizpenean eta ikasmaterialen hedapenean Ikasek eramaten dituen jardueren ebaluazio kualitatiboa eta kuantitatiboa eginen da. Ondotik, EEPk eta Hezkunde Nazionalak elkarrekin neurtuko dute hitzarmena segitu, gelditu edo aldatu beharko den.
Ebaluaketa horren modalitateak partaideen artean finkatuko dira.

ARTICLE 9 : MODIFICATION ET RÉSILIATION

Tout réajustement ou modification des clauses à la présente convention-cadre devra faire l'objet d'un avenant.

Tout manquement aux clauses énoncées pourra entraîner, à tout moment, la résiliation de plein droit de la présente convention-cadre.
La présente convention-cadre sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire du centre pédagogique Ikas.

9. ARTIKULUA: MOLDAKETAK ETA DEUSEZTATZEA

Baldintza horiek eta hitzarmen honen klausulak aldatu nahi izanez gero, emendakin bat egin beharko da.

Aipatu klausulen edozein hutsegite ematen bada, edozein unetan, hitzarmen-kuadro hau zuzenbide osoz deuseztatzen ahalko da.
Hitzarmen-kuadro hau aitzin-abisurik eta ordainsaririk gabe zuzenbide osoz deuseztatuko da Ikas pedagogia zentroaren porrot, legezko likidazio edo ordainezintasun kasuan.

ARTICLE 10 : DURÉE DE VALIDITÉ ET DÉNONCIATION

La présente convention-cadre est conclue jusqu'au 31 décembre 2025.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis d'un mois.

10. ARTIKULUA: IRAUPENA ETA SALAKETA

Hitzarmen-kuadro hau 2025eko abenduaren 31 arte doa.

Hiru alderdiek sala dezakete eskuratze agiria duen gutun artamendatu baten bidez, hilabete bateko aitzin-abisuarekin.

ARTICLE 11 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige pour l'application de la présente convention-cadre, les signataires décident de s'en remettre à la compétence exclusive du tribunal administratif de Pau.

11. ARTIKULUA: EZTAIBADEN ANTOLAKETA

Hitzarmen-kuadro honen betetzetik sor litzakeen eztabaiden zuritzea Paueko auzitegi administratiboaren gain uztea erabakitzen dute izenpetzaileek.

Fait à Bayonne, en trois exemplaires originaux, le 15 octobre 2021,

2021eko urriaren 15an, Baionan egina, jatorrizko hiru aletan,

La rectrice de l'Académie de Bordeaux **Bordaleko akademiako errektorea**	**Le président de l'Office public de la langue basque** **Euskararen erakunde publikoko lehendakaria**	**La présidente du centre pédagogique IKAS** **IKAS zentro pedagogikoko elkarteburua**
Anne BISAGNI-FAURE	**Antton CURUTCHARRY**	**Maite ERDOZAINTZI-ETXART**

IKAS EUSKAL PEDAGOGIA ZERBITZUARI

BURUZKO OINARRIZKO HITZARMENAREN

2021EKO ERANSKINA

AVENANT 2021

A LA CONVENTION-CADRE RELATIVE

AU CENTRE PÉDAGOGIQUE IKAS

Entre les soussignés :

l'Office public de la langue basque (OPLB) représenté par son président **Antton CURUTCHARRY**

et

le Centre pédagogique Ikas, représenté par sa présidente, **Maite ERDOZAINTZI-ETXART**

Honako hauek izenpeturik :

Euskararen Erakunde Publikoak, lehendakari duen **Antton CURUTCHARRY**k ordezkaturik,

eta,

Ikas pedagogia zentroak, lehendakari duen **Maite ERDOZAINTZI-ETXART**ek ordezkaturik

PREAMBULE

Depuis 2006, un partenariat lie l'Éducation nationale, le centre pédagogique Ikas et l'Office public de la langue basque, formalisé par une convention-cadre signée pour la première fois le 15 novembre 2006, puis renouvelée le 16 juillet 2010, le 19 septembre 2014, le 12 juillet 2017 et le 15 octobre 2021.

Cette nouvelle convention-cadre a pour objet de définir les conditions dans lesquelles s'exerce la participation financière de l'OPLB et de l'Éducation nationale permettant au centre pédagogique Ikas de développer ses activités dans le cadre de sa mission de production et diffusion du matériel pédagogique en langue basque.

Les participations financières sont constituées de :
- la mise à disposition de postes permanents et d'éventuelles délégations horaires par le ministère de l'Éducation nationale ;
- la subvention annuelle de l'OPLB englobant la subvention de fonctionnement, les dotations spécifiques pour la production de matériel pédagogique et, le cas échéant, les aides relatives aux mesures d'accompagnement au renforcement d'Ikas.

L'article 3-4 de la convention cadre stipule que l'OPLB et Ikas signeront un avenant annuel afin de préciser les modalités des aides annuelles attribuées par l'OPLB au centre Ikas.

***

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant à la convention cadre, conformément à l'article 3-4 de la convention cadre précitée, a pour but de préciser les modalités des aides attribuées par l'OPLB au Centre Ikas pour l'année 2021. Cette subvention comprend une aide au fonctionnement et des dotations spécifiques pour la production de matériel pédagogique (prise en compte des coûts externes à l'édition dudit matériel).

ARTICLE 2 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2021

Le centre Ikas a présenté pour l'année 2021 une demande de subvention précisant le programme d'activités détaillé, les budgets prévisionnels, et les projets éditoriaux de l'année 2021, accompagnés des justificatifs précisant les charges externes.

L'aide financière attribuée par l'OPLB au centre Ikas pour son fonctionnement au titre de l'année 2021 est de 259.971 € (236.138 € en 2020).

ARTICLE 3 : DOTATIONS SPÉCIFIQUES POUR LA PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le programme éditorial du centre pédagogique Ikas s'appuie sur les conclusions des comités éditoriaux,

SAR HITZA

2006az geroztik, partaidetza batek lotzen ditu hitzarmen kuadro baten bidez Hezkuntza Ministerioa, Ikas zentroa eta Euskararen Erakunde Publikoa. Hitzarmen kuadro hau 2006ko azaroaren 15ean izenpetu zen lehen aldiz eta 2010eko uztailaren 16an, 2014ko irailaren 19an, 2017ko uztailaren 12an eta 2021eko urriaren 15an arraberritu zen.

Hitzarmen berri honek zehazten du zer baldintzatan eta nola Euskararen Erakunde Publikoak eta Hezkunde Nazionalak Ikas zentroa lagunduko duten haren jarduerak garatzen euskarazko ikas-materiala ekoizteko eta hedatzeko betekizunean.

Hona bakoitzaren ekarpena:
Hezkunde Ministerioak, Ikasen esku postu iraunkor eta balizko oren delegazioak ematen ditu;
EEP-k urteroko diru laguntza ematen dio Ikasi. Diru laguntza honetan, funtzionamendurako diru ekarpena, ikas materialaren ekoizpenerako diru ekarpena, eta beharrez Ikas azkartzeko finkatu laguntza neurriei dagokien diru ekarpena sartzen dira.

Hitzarmen-markoaren 3-4 artikuluak zehazten du EEP-k eta Ikas zentroak urteko eranskin bat izenpetuko dutela EEP-k Ikas zentroari esleitzen dituen urteko diru laguntzak zehazteko.

***

1. ARTIKULUA: GAIA

Oinarrizko hitzarmeneko 3-4 artikuluak dioen bezala, hitzarmen eranskin honen helburua da EEP-k Ikasi 2021ean emanen dion diru laguntza zehaztea. Funtzionamendurako diru ekarpenak eta ikasmateriala ekoizteko diru ekarpenak (argitalpen saileko kanpo gastuak) osatzen dute diru laguntza.

2. ARTIKULUA: 2021EKO FUNTZIONAMENDURAKO DIRU LAGUNTZA

Ikas zentroak 2021 urterako diru laguntza eskaera aurkeztu du. Horretarako, jarduera programa, aurrekontuak eta 2021eko argitalpen proiektuak zehaztu ditu, proiektu hauei dagozkien kanpoko gastuen egiaztagiriak emanez.

2021. urteko funtzionamendurako, EEP-k Ikas zentroari esleitzen dion diru laguntza 259.971€-koa da (236.138 €-koa 2020an).

3. ARTIKULUA: IKASMATERIALA EKOIZTEKO DIRU LAGUNTZA BEREZIA

Ikas zentroaren argitalpen programa, argitalpen batzordeen ondorioetan oinarritua da, (batez ere 2020ko

(notamment celui du 9 décembre 2020), étant rappelé que le comité éditorial réunit les représentants des corps d'inspection de l'Éducation nationale (1er et 2nd degrés), les responsables pédagogiques des filières privées et de l'enseignement du basque aux adultes (AEK), les représentants des enseignants des trois filières scolaires (1er et 2nd degrés), les représentants du réseau Canopé et de l'OPLB.

abenduaren 9koa), jakinez batzorde horretan Hezkuntza Ministerioko ordezkariak, irakaskuntza katolikoko arduradun pedagogikoak, AEK-ko arduradunak, hiru sareetako irakasleen ordezkariak (1. eta 2. mailakoak), Canopé sareko ordezkariak eta EEP-ko ordezkariak bilduak direla.

Le programme éditorial 2021 (adossé à la demande de subvention) a été validé par le Conseil d'administration du centre Ikas du 6 mai 2021 et voté par l'Assemblée générale du 29 mai 2021.

Ikasek egindako diru laguntzaren eskaerari doakion 2021eko argitalpen programa, Ikaseko 2021eko maiatzaren 6ko Administrazio Kontseiluan onartu zen eta 2021eko maiatzaren 29ko Biltzar Nagusian bozkatu.

Article 3-1 : L'OPLB et Ikas conviennent de publier les titres suivants :
- Traduction de l'album *Calinours va à l'école* des éditions Ecole des loisirs pour le cycle 1, pour un coût de 5.427 € ;
- *Hats gora*, de P. Solorzano pour les cycles 1, 2 et 3, pour un coût total de 10.972 € ;
- *Hartza (Pilotis)* de R. Elosegi pour le cycle 2, pour un coût total de 3.765 € ;
- *MHM: metodo heuristikoa CM1 mailan,* traduction de la méthode *MHM : méthode heuristique pour le CM1* des éditions Nathan pour le cycle 3, pour un coût total de 13.345 €, soit *Mini fichiers de l'élève* pour un coût de 5.017 € et *Ressources (matériel photocopiable)* pour un coût de 8.328 € ;
- *Mugak gainditzuz,* de X. Itcaina pour les cycles 3 et 4, pour un coût de 7.240 € ;
- *Euskara 2. mailan*, poursuite de la création d'outils d'apprentissage de la langue basque dans l'enseignement secondaire, pour un coût de 24.598 € ;
- *Historia 2. mailan*, élaboration d'outils pédagogiques, pour un coût de 26.920 € ;
Sept rééditions :
- *Aditzen karta*, carte destinée à travailler les flexions verbales Nor-Nori et Nor-Nori-Nork, pour un coût total de 1.921 € ;
- *Haserre gorria,* réédition de l'album *Grosse colère* pour un coût de 3.331 € ;
- *Samurgoa,* pour un coût de 2.354 € ;
- *Méthode Ikasbide A1.1* d'AEK, *fichier de l'élève,* pour un coût de 7.017 € ;
- *Méthode Ikasbide A1.2,* d'AEK, *fichier de l'élève*, pour un coût de 4.208 € ;
- *Méthode Ikasbide A2.1,* d'AEK, *fichier de l'élève*, pour un coût de 3.756 € ;
- *Méthode Ikasbide A2.2,* d'AEK, *fichier de l'élève*, pour un coût de 3.224 €.

3-1. artikulua : EEP eta Ikas ados dira ondoko obrak argitaratzeko:
- Ecole des loisirs argitaletxeko *Calinours va à l'école* albumaren itzulpena, 1. zikloarentzat, aurreikusi kostua: 5.427 €;
- *Hats gora*, P. Solorzanok idatzia 1., 2. eta 3. zikloentzat, aurreikusi kostua: 10.972 €;
- *Hartza* R. Elosegik idatzia 2. zikloarentzat, aurreikusi kostua: 3.765 €;
- *MHM: metodo heuristikoa CM1 mailan,* Nathan argitaletxeko *MHM : méthode heuristique pour le CM1* metodoaren itzulpena, 3. zikloarentzat, aurreikusi kostua: 13.345 € orotara (*Mini fitxategiak*: 5.017 € eta *Material fotokopiagarria*: 8.328 €);
- *Mugak gainditzuz,* X. Itcainak idatzia 3. eta 4. zikloentzat, aurreikusi kostua: 7.240 €;
- *Euskara 2. mailan*, 2. mailan euskara irakasteko baliabideen sortzearen jarraitzea, aurreikusi kostua: 24.598 €;
- *Historia 2. mailan*, pedagogia tresnen sortzea, aurreikusi kostua: 26.920 €;
Zazpi berrargitalpen:
Aditzen karta, Nor-Nori eta Nor-Nori-Nork lantzeko karta, aurreikusi kostua: 1.921 €;
Haserre gorria, Grosse colère albumaren berrinprimatzea, aurreikusi kostua: 3.331 €;
Samurgoa, aurreikusi kostua: 2.354 €;
AEK-ren Ikasbide metodoa A1.1, ikaslearen fitxategia, aurreikusi kostua: 7.017 €;
AEK-ren Ikasbide metodoa A1.2, ikaslearen fitxategia, aurreikusi kostua: 4.208 €;
AEK-ren Ikasbide metodoa A2.1, ikaslearen fitxategia, aurreikusi kostua: 3.756 €;
AEK-ren Ikasbide metodoa A2.,2 ikaslearen fitxategia, aurreikusi kostua: 3.224 €.

En ce qui concerne la littérature jeunesse, Ikas s'assure de l'accompagnement des albums par la diffusion de pistes d'exploitation pédagogique.
Ikas devra préciser à titre indicatif le niveau scolaire de chaque album de littérature jeunesse.

Gazte literaturari dagokionez, Ikasek segurtatzen du albumak ustiapen pedagogiko proposamenez osatuak izanen direla.
Ikasek, adierazgarri gisa, gazte literaturako album guzien eskola maila zehaztu beharko du.

Article 3-2 : Ikas prend en charge la gestion du projet du point de vue financier, administratif, pédagogique et technique, à savoir :
- élaboration du cahier des charges ;
- conception du contenu (en collaboration avec des enseignants volontaires) ;

3-2. artikulua: Ikasek beregain hartzen du proiektuaren kudeaketa bai diru mailan, bai administratiboki, bai pedagogikoki eta bai teknikoki. Bere gain da beraz:
- kargu kaiera finkatzea;
- edukia asmatzea (irakasle boluntarioen laguntzarekin);
- datuak eskuratzea eta forma numerikoan sartzea (testuak eta irudiak);

- saisie et numérisation des documents (textes et images) ;
- élaboration de la feuille de style ;
- composition de l'ensemble de l'ouvrage (y compris la couverture) ;
- réalisation des corrections jusqu'au bon à tirer.

Article 3-3 : Ikas prend la responsabilité de l'obtention des droits de reproduction des textes et images auprès des éditeurs concernés et de tous les ayants droit.

Article 3-4 : Le prix public et le tirage de l'ouvrage est fixé à :
- Traduction de l'album *Calinours va à l'école,* prix public de 12 €, tirage à 2000 exemplaires dont 250 en souletin ;
- *Hats gora*, prix public de 17 €, tirage à 600 exemplaires ;
- *Hartza (Pilotis),* prix public de 5 €, tirage à 1800 exemplaires ;
- *MHM: metodo heuristikoa CM1 mailan:*
Mini fichiers, prix public de 7 €, tirage à 1500 exemplaires
Ressources (matériel photocopiable), prix public de 25 €, tirage à 250 exemplaires
- *Mugak gainduiz,* prix public 12 €, tirage à 1600 exemplaires ;
- *Euskara 2. mailan : ressources en ligne, diffusion gratuite*
- *Historia 2. mailan : ressources en ligne, diffusion gratuite*
- *Aditzen karta* (réédition)*,* prix public de 2 €, tirage à 2000 exemplaires ;
- *Haserre gorria* (réédition), prix public de 12 €, tirage à 800 exemplaires ;
- *Samurgoa* (réédition), prix public de 11 €, tirage à 400 exemplaires *;*
- *Méthode Ikasbide A1.1* (réédition), prix public de 21 €, tirage à 1300 exemplaires ;
- *Méthode Ikasbide A1.2* (réédition), prix public de 21 €, tirage à 700 exemplaires *;*
- *Méthode Ikasbide A2.1* (réédition), prix public de 21 €, tirage à 600 exemplaires *;*
- *Méthode Ikasbide A2.2* (réédition), prix public de 21 €, tirage à 500 exemplaires*.*

Article 3-5 : Tout retirage ou nouvelle édition fera l'objet d'un avenant après accord des deux signataires.

Article 3-6 : L'ensemble des documents et éléments techniques sera la propriété d'Ikas. Toutefois, leur utilisation fera l'objet d'un accord préalable de l'OPLB si elle donne lieu à des recettes supplémentaires.

Article 3-7 : Le logo d'Ikas figurera sur la couverture et en page de titre. Par ailleurs, les logos de l'OPLB et du Rectorat apparaîtront en quatrième de couverture.

Article 3-8 : Ikas assurera la diffusion de l'ouvrage dans les conditions suivantes :
- diffusion gratuite du matériel pédagogique hors consommable par Ikas (élèves et enseignants) auprès des établissements scolaires concernés
- diffusion grand public par Ikas au prix public fixé à l'article 3-4 ;

- estilo orria asmatzea;
- liburuaren osatze orokorra egitea (lehen orrialdea barne);
- zuzenketak egitea argitaratzeko baimena arte.

3-3. artikulua: Ikasek beregain hartzen du testu edo irudi erreprodukzio eskubideak eskuratzea argitaletxe edo eskubidedunengandik.

3-4. artikulua: Obraren prezioa eta argitaratze kopurua honakoa da:
- *Calinours va à l'école* albumaren itzulpena*,* prezio publikoa: 12 €, kopurua: 2000 ale (haietarik 250 zubereraz);
- *Hats gora*, prezio publikoa: 17 €, kopurua: 600 ale;
- *Hartza,* prezio publikoa: 5 €, kopurua: 1800 ale;
MHM: metodo heuristikoa CM1 mailan
Mini fitxategiak, prezio publikoa: 7 €, kopurua: 1500 ale
Material fotokopiagarria, prezio publikoa: 25 €, kopurua: 250 ale
- *Mugak gainduiz,* prezio publikoa: 12 €, kopurua: 1600 ale;
- *Euskara 2. mailan: baliabideak sarean, dohainik*
- *Historia 2. mailan: baliabideak sarean, dohainik*
- *Aditzen karta* (berrargitalpena), prezio publikoa: 2 €, kopurua: 2000 ale;
- *Haserre gorria* (berrargitalpena), prezio publikoa: 12 €, kopurua: 800 ale;
- *Samurgoa* (berrargitalpena), prezio publikoa: 11 €, kopurua: 400 ale;
- *Ikasbide metodoa A1.1* (berrargitalpena), prezio publikoa: 21 €, kopurua: 1300 ale;
- *Ikasbide metodoa A1.2* (berrargitalpena), prezio publikoa: 21 €, kopurua: 700 ale;
- *Ikasbide metodoa A2.1* (berrargitalpena), prezio publikoa: 21 €, kopurua: 600 ale;
- *Ikasbide metodoa A2.2* (berrargitalpena), prezio publikoa: 21 €, kopurua: 500 ale.

3-5. artikulua: Berrargitaratze bat edo argitaratze berri bat egin nahi bada, hitzarmen eranskin bat izenpetu beharko dute bi partaideek.

3-6. artikulua: Liburu edo dokumentu tekniko guzien jabe izanen da Ikas. Hala ere, dokumentu horiek erabiltzeko EEP-ren baimena beharko du, erabilpen horrek diru sartze gehigarriak ekartzen baditu.

3-7. artikulua: Ikasen logoa azalean eta tituluen orrialdean agertuko da. Bestalde, EEP-ren eta Errektoretzaren logoak gibeleko azalean agertuko dira.

3-8. artikulua: Ikasek liburuaren hedapena baldintza hauetan segurtatuko du:
- ikastetxeei (ikasleei eta irakasleei) urririk banatuko die material pedagogikoa, kontsumigarriak salbu;
- publiko zabalari 3-4. artikuluan finkatu prezio publikoan salduko dio materiala ;
- AEKko ikasleentzat, Ikasbide metodoaren fitxategiak AEKri banatuko dizkio Ikasek, argitalpen kontratuaren baldintzen arabera,
- Ikasek ditu idazleei eta legezko gordelekuei zuzendu zaizkien aleak banatuko.

- diffusion des fichiers élève de la méthode *Ikasbide*, par Ikas auprès d'AEK pour ses apprenants conformément aux dispositions du contrat d'édition établi entre le centre Ikas et AEK ;
- distribution des exemplaires destinés aux auteurs et dépôts légaux par Ikas.

Dans l'information qui sera faite auprès des établissements scolaires sur les modalités de diffusion de l'ouvrage, Ikas s'engage à faire mention du financement de l'OPLB.

Ikas s'engage à produire annuellement le résultat de ses ventes (ouvrages ou consommables) pour chaque ouvrage.

Article 3-9 : Le stock des ouvrages sera propriété d'Ikas qui en assurera la gestion et tiendra à la disposition de l'OPLB un état précis des stocks en fin d'année civile.

Article 3-10 : Le règlement des frais engagés par Ikas se fera dans la limite des crédits disponibles, selon les modalités suivantes :
- versement de 40% du coût prévisionnel de l'ouvrage annoncé par Ikas et validé par l'OPLB ;
- versement du solde au regard du coût réel de l'ouvrage sur présentation des pièces justificatives ;

- dépenses et recettes du bilan financier ;
- attestation de validation linguistique (selon modalités fixées par l'OPLB) ;
- attestation de validation pédagogique (selon modalités fixées par l'OPLB).

Si le coût réel dépasse le coût prévisionnel, l'OPLB appréciera la prise en charge de ce dépassement au regard des pièces communiquées.

Le financement de l'OPLB porte sur la prise en charge des charges externes d'édition : traductions, impressions, droits…

Après analyse des dépenses externes prévisibles de chaque projet transmis à l'OPLB, l'aide financière spécifique engagée par l'Office public de la langue basque à destination d'Ikas au titre de l'année 2021 pour la production de matériel pédagogique est de 118.078 €.

Ikastetxeei ematen zaizkien hedapen moldeei buruzko xehetasunetan, Ikasek hitzematen du EEP-k ekartzen duen diru laguntza aipatuko duela.

Ikas urte guziz engaiatzen da material bakoitzaren salmenten emaitza-kontua egitera (liburu edo kontsumigarrienak).

3-9. artikulua: Ikas argitalpen izakinen jabe izanen da eta kudeaketa bere gain izanen du. Urte bukaeran, izakinen egoeraren bilduma zehatza EEP-ren esku uzteko ahalean izan behar du Ikasek.

3-10. artikulua: Ikasek engaiatu dituen gastuen ordainketa, gelditzen diren kredituen muga gainditu gabe eginen da, ondoko modalitateen arabera:
- Lehenik Ikasek aurreikusi eta EEP-k onartutako kostuaren %40 isuriko da.
- Gaineratekoa, kostu errealaren arabera emanen da, behar diren justifikagiriak aurkeztu ondoan:

- finantza bilanaren gastuak eta diru sartzeak;
- hizkuntzaren baieztapen agiria (EEP-k finkatu modalitateen arabera);
- pedagogia mailako baieztapena (EEP-k finkatu modalitateen arabera).

Kostu erreala, aurreikusi kostua baino handiagoa baldin bada, EEP-k erabakiko du gainditze hori beregain hartzen duen ala ez, emanen zaizkion egiaztagirien arabera.

EEP-ren diru laguntzak argitaratzeko kanpoko gastuak bakarrik kontuan hartzen ditu: itzulpenak, zuzenketak, inprimaketak, eskubideak…

Proiektu bakoitzeko, Ikasek EEP-ri helarazi dizkion kanpoko gastuen aurreikuspenak aztertu ondoan, Euskararen Erakunde Publikoak Ikasentzat engaiatuko duen ikasmaterialaren ekoizteko diru laguntza 118.078 €-koa da 2021ean.

Fait à Bayonne, le 15 octobre 2021, en deux exemplaires originaux,

Baionan egina, jatorrizko bi aletan, 2021eko urriaren 15an,

La Présidente du centre pédagogique IKAS
IKAS pedagogia zentroko Lehendakaria

Le Président de l'Office public de la langue basque
Euskararen Erakunde Publikoko Lehendakaria

Maite ERDOZAINTZI-ETXART

Antton CURUTCHARRY